



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CHASSE : évolutions en Loir-et-Cher

Blois, le 17 décembre 2020

**Dans le cadre du décret sur l'état d'urgence sanitaire paru le 15/12/2020, la pratique de la chasse évolue à nouveau dans le département.**

Depuis le 15 décembre, l'interdiction de déplacements au-delà de 20 km est levée et est remplacée par un couvre-feu instauré de 20 heures à 6 heures du matin. Dans ce cadre, la pratique de la chasse devient possible sans contrainte de distance sur l'ensemble du département dans le respect des réglementations en vigueur, notamment l'arrêté d'ouverture générale pour la saison 2020-2021 et le décret fixant les mesures générales applicables nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19. **Le couvre-feu doit donc être respecté.**

L'arrêté préfectoral signé le 15 décembre 2020 abroge ainsi l'arrêté du 28 novembre 2020, et établit le protocole sanitaire suivant :

- respect des gestes barrières avec la distanciation sociale et le port du masque en dehors de l'action de chasse,
- passation des consignes de sécurité et des consignes de chasse dispensées uniquement en extérieur,
- des sous-groupes de 6 personnes maximum seront constitués. Ces sous-groupes ne devront pas se croiser durant tout le déroulement des actions de chasse,
- interdiction de repas pris collectivement,
- interdiction de présentation du tableau de chasse.

Pour le petit gibier, il convient de rappeler que l'ensemble du territoire national est classé en **niveau de risque élevé pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**. La réglementation concernée doit continuer à être respectée. En particulier, l'utilisation des appelants et le transport du gibier à plumes (hors appelants) sont soumis à dérogation.

Enfin, dans un souci de traçage Covid-19, la tenue d'un registre indiquant, par journée de chasse, les **noms, adresses et numéros de téléphone** de tous les participants est maintenu.

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41